



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 25 mars 2026

Communiqué de presse

Réunion de la Mission interservices de l'agriculture (MISA) le 25 mars 2026

Le préfet Vincent Roberti, a réuni ce 25 mars 2026, en préfecture, les 13 corps de contrôle des niveaux départemental et régional qui constituent la Mission inter-services de l'agriculture (MISA).

La Mission Interservices Agricole (MISA) s'inscrit dans le cadre des mesures mises en œuvre par le Gouvernement pour répondre aux préoccupations exprimées par les exploitants agricoles lors des mouvements de début 2024, notamment face à l'augmentation de la charge administrative et à la complexité des réglementations. Installée le 7 janvier 2025, la MISA constitue un levier essentiel de coordination et de simplification, avec pour objectif de garantir un seul contrôle par an et par exploitation.

L'année 2025 a constitué la première année de mise en œuvre de cette réforme. À ce titre, près de 580 contrôles ont été coordonnés, mobilisant six corps de contrôle, sous l'égide de la Direction Départementale des Territoires (DDT). L'objectif d'un contrôle unique annuel par exploitation a été atteint.

Une attention particulière a également été portée à la dimension pédagogique des contrôles. Les exploitants ont ainsi bénéficié d'une information claire sur le déroulement des opérations, leurs suites éventuelles, ainsi que sur les actions à mettre en œuvre pour prévenir les anomalies les plus fréquemment constatées.

Par ailleurs, les situations de fragilité identifiées lors des contrôles ont fait l'objet d'un signalement rapide auprès des services compétents, permettant un accompagnement adapté des exploitants concernés, en lien avec les partenaires mobilisés sur les enjeux de mal-être agricole.

Les orientations pour 2026 s'inscrivent dans la poursuite des efforts engagés, avec plusieurs axes prioritaires :

- le maintien de la mobilisation de l'ensemble des corps de contrôle pour garantir l'objectif d'un contrôle unique annuel par exploitation ;
- le renforcement du partage d'informations entre tous les services, y compris ceux ne relevant pas du périmètre du contrôle unique, afin de mieux identifier et accompagner les situations sensibles ;
- l'implication de la chambre d'agriculture dans la préparation des exploitants aux contrôles, notamment dès le dépôt des déclarations PAC ;
- le développement d'actions de sensibilisation conjointes avec la profession agricole ;
- la déclinaison au niveau départemental d'une charte des contrôles visant à favoriser un cadre d'intervention clair, partagé et apaisé ;

- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des agents de contrôle aux situations de mal-être agricole, en lien avec la MSA.

La MISA confirme ainsi son rôle structurant pour garantir une action publique à la fois cohérente, efficace et adaptée aux réalités du terrain, au service des exploitants agricoles et de la qualité des contrôles.